



# REGLEMENTS SPORTIFS DU FOOT-LOISIR A 11

*District de la Loire*  
Tél : 04.77.92.28.78

## ***Règlements Sportifs du Foot-loisir à 11 avec modifications votées à l'AG du 24/06/2022***

### ***Déclaration d'intention***

Le District de la Loire de Football (DLF) organise par le biais de sa commission « Foot diversifié » un challenge qui se dispute essentiellement le samedi après midi.

Ce challenge est ouvert à toutes les équipes « Loisir » du DLF qui en font la demande par « Footclubs ».

Un club peut engager plusieurs équipes en « Loisir ».

Suivant le nombre d'équipes inscrites à ce challenge, celui-ci se dispute à une ou plusieurs poules ; la programmation et le calendrier des rencontres sont diffusés sur le site internet du DLF.

Le « Foot-Loisir à 11 » est une compétition de football qui se pratique dans le respect de l'adversaire avec un esprit de convivialité.

La signature d'une licence « loisir » et l'engagement des équipes dans cette pratique impliquent l'acceptation de la présente déclaration ainsi que les décisions de la commission « Foot diversifié ».

La pratique de cette compétition est réservée aux joueurs possédant une licence « loisir », seniors ou vétérans, en cours de validité. Pour participer aux épreuves de football « Loisir », les joueurs doivent être âgés de plus de 18 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours.

Les joueurs titulaires d'une licence « libre » ne peuvent pas participer à cette compétition.

Toutes les personnes inscrites sur une feuille de match pour cette compétition, (dirigeants, délégués, éducateurs), doivent être titulaire d'une licence FFF loisir.

Tous les joueurs inscrits sur une feuille de match, doivent être titulaire d'une licence FFF loisir.

Toutes les équipes ne respectant pas ces conditions seront disqualifiées du championnat.

Le montant du droit d'engagement est fixé par le DLF.

Chaque équipe a la possibilité d'inclure des joueurs ayant une licence « loisir » dans d'autres clubs de la FFF, à condition que le club du joueur concerné n'ait pas déjà une équipe inscrite dans cette compétition.

Dans l'attente de la feuille de match informatisée (FMI), des feuilles de match vierges ou pré-remplies, pour chacune des rencontres, sont fournies par le DLF.

Le retour des feuilles de match au District devra s'effectuer avant la fin de l'année civile pour les matchs « aller » et avant les vacances scolaires d'été pour les matchs « retour ».

Le calendrier est défini par la commission « Foot diversifié » du DLF.

La parution des rencontres est faite au bulletin officiel. (Rubrique : compétition à 8) sans désignation de terrain.

Les rencontres sont toutes programmées le samedi.

Toutefois les équipes peuvent convenir, entre elles, de jouer un autre jour de la semaine de manière systématique ou occasionnelle par accord réciproque entre dirigeants et en ayant informé la commission « Foot diversifié » du DLF via la messagerie officielle du club ou sur « Footclubs ».

Le coup d'envoi des rencontres est fixé à 17h30.



# REGLEMENTS SPORTIFS DU FOOT-LOISIR A 11

*District de la Loire*  
Tél : 04.77.92.28.78

Les matchs « aller » devront se terminer avant le début des matchs « retour ».

Le jour de la rencontre les deux équipes doivent **obligatoirement** remplir, avant le début de la rencontre, la feuille de match avec les noms et numéros de licence des joueurs présents pour cette rencontre.

Cette formalité étant nécessaire pour les assurances en cas de problèmes physique pour un ou plusieurs des participants.

En cours de saison toutes les équipes qui ne respecteraient pas cette procédure seront disqualifiées de cette compétition.

Le club recevant doit saisir le résultat du match, sur le lien dans « Footclubs », au maximum dans les trois (3) jours suivant la rencontre.

Les règles du Foot à 11 :

- Le jeu se déroule sur un terrain entier,
- Les rencontres se jouent à 11 contre 11 (10 + le gardien),
- Le nombre de remplaçants est illimité,
- Suppression du hors-jeu,
- Tacle interdit,
- Les rencontres sont auto-arbitrées,
- Durée 90 mn partagée en 2 ou 3 périodes (selon le choix des équipes),
- À l'issue de la saison régulière aucun classement ne sera établi.

En cas de litige, la commission fera référence au règlement intérieur du District de la Loire.

Le District se réserve le droit, et en dernier ressort, de traiter tous les cas non prévus à la présente déclaration.

**Date d'effet saison 2022/2023.**